

17 nov 2006 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 17 novembre 2006

Stage parental

Le stage parental sur les rails

Le stage parental sur les rails

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé l'accord de coopération et l'avant-projet de loi portant assentiment à cet accord entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune, portant sur l'organisation et le financement du stage parental visé à la loi relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait. L'accord de coopération entre le fédéral et les Communautés porte sur le financement et le contenu du stage parental. Le financement est entièrement assuré par le fédéral et rendra possible l'engagement de 28 assistants sociaux et 14 universitaires. Le stage parental sera mis en oeuvre dès le 1er avril 2007 par les services des Communautés. Le stage parental consistera en 30 heures de prise en charge des parents d'enfants délinquants et 20 heures d'accompagnement psycho-social et administratif. Il invitera les parents à réfléchir sur eux-mêmes et à prendre conscience de leurs responsabilités éducatives. L'absence de participation au stage parental entraînera des sanctions pénales pouvant aller d'une amende à une peine d'emprisonnement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>